



**Vous êtes prestataire, partenaire de BNP Paribas El Djazair ou candidat à une offre d'emploi**

Les Canaux d'Alerte BNP PARIBAS EL DJAZAIR sont également ouverts aux Tiers Externes, et au minimum aux anciens Collaborateurs du Groupe, aux fournisseurs et à leurs sous-traitants, pour des informations obtenues dans le cadre d'activités professionnelles.

Les Canaux d'Alerte sont ouverts aux Tiers Externes suivants :

- Anciens Collaborateurs du Groupe, lorsque des informations ont été obtenues dans le cadre de leur activité professionnelle au sein du Groupe ;
- Candidats à un emploi, lorsque des informations ont été obtenues dans le cadre de cette candidature ;
- Actionnaires et membres du Conseil d'Administration ;
- Co-contractants (par exemple, fournisseurs), et leurs sous-traitants, ainsi que les membres de leurs organes d'administration, de direction ou de surveillance, et leurs salariés, pour des informations obtenues dans le cadre d'activités professionnelles.

Dans tous les cas, le Dispositif d'Alerte BNP Paribas ne doit pas être utilisé à la place des canaux existants pour recueillir les réclamations des clients et/ou des fournisseurs.

